

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

(à retourner à la Préfecture par messagerie sur :
pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr
 dûment complété)

Nous, Maire de la commune de.....TIVERNON.....

certifions avoir procédé à l'affichage, 15 jours avant le début de l'enquête,

soit le.....30 JUIN 2023.....

et durant toute la durée de l'enquête, au.....18/08/2023.....inclus,

de l'enquête publique concernant les demandes d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), d'autorisation Loi sur l'Eau (IOTA) et de permis de construire (PC) présentées par la SAS TOURY-2022 concernant le projet de création d'une plateforme logistique – bâtiment C – située au lieu-dit « Le Rogeret » - RD 927 sur le territoire de la commune de Toury.

TIVERNON, le 22/08/2023

LE MAIRE,

Delphine Bruchel



**ne pas transmettre ce document
avant la fin du délai d'un mois**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/07/2023

Référence
D2023_25

Objet de la délibération
Avis sur l'installation d'une plateforme logistique route départementale 927 lieu-dit " Le Rogeret " à Toury présentée par la société "SAS TOURY-2022" Bâtiment C"

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

Date de la convocation
07/07/2023

Date d'affichage
07/07/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2023 et le 21 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BRUCHET Delphine, Maire

Présents : Mme BRUCHET Delphine, Maire, Melle VAPPEREAU Béatrice, M. MARTIN Joseph, Mme SEVIN Nathalie, Mme DESFORGES Anne-Claire, M. BEDU Stéphane

Excusés : M. STEIN Jean-Pierre (pouvoir à Mme DESFORGES Anne-Claire)
M. MORGEAT Guillaume (pouvoir à M. BEDU Stéphane)

Absents : M. FLEUREAU Eric, M. MALLET Jean-Yves

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAPPEREAU Béatrice

Objet de la délibération :

Avis sur l'installation d'une plateforme logistique route départementale 927 lieu-dit " Le Rogeret " à Toury présentée par la société "SAS TOURY-2022" Bâtiment C"

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 27 juin 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique formulée par la société "SAS TOURY-2022" en vue d'obtenir l'autorisation environnementale, le conseil municipal doit faire connaître son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête, soit jusqu'au 1 septembre 2023.

Madame le Maire informe donc le conseil municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis quant à ce projet,

Après délibération le Conseil Municipal émet un avis **DEFAVORABLE** pour le projet concernant l' installation d'une plateforme logistique route départementale 927 lieu-dit " Le Rogeret " à Toury concernant le Bâtiment C présentée par la société "SAS TOURY-2022"

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 31/07/2023

Et

Publication ou notification du :

01/08/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/07/2023
Le Maire
Delphine BRUCHET


